

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2018

Le conseil municipal s'est réuni en séance Extraordinaire sur convocation de Monsieur le Maire de Nommay, Thierry BOILLOT à 19h00 salle du conseil municipal en mairie.

Monsieur le Maire procède à l'appel du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal. Monsieur Damien JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Elodie LAURENT, Elise MICHELI, Eric MARCOT, Joëlle BATTAGLIA, Christiane FRANK GIRARD, David BRESSON, Damien JACQUOT, Niko JURIC, Béatrice DUFOUR.

Excusés : Patricia NASAZZI (procuration à Elodie LAURENT), Jocelyne GOLL (procuration à Thierry BOILLOT), Christophe LECHINE (procuration à Elise MICHELI), Olivier CURTI (procuration à Thierry THEVENOT), Rachel BULME (procuration à Joëlle BATTAGLIA), Jean WILK (procuration à Béatrice DUFOUR), Laurence HUSSON (procuration à Christiane FRANK GIRARD), Mickaël VINCENT

Secrétaire de séance : Damien JACQUOT

La séance a été déclarée ouverte.

Avant que le conseil municipal délibère, Monsieur le Maire donne la parole à Thierry THEVENOT, Adjoint chargé des Services Techniques, afin de mentionner les étapes qui ont abouti au choix final d'un nouvel agent technique.

A noter que l'embauche d'un nouvel agent est une réflexion que nous menons depuis Juin 2017.

Les informations fournies sont :

* 10 candidatures à analyser.

* Composition d'un comité consultatif (élus et Agent de maîtrise Services techniques) afin de :

- décider des critères de sélection.
- fixer les objectifs relatifs au poste à pourvoir.
- lire et analyser les courriers et CV reçus.
- présélectionner les candidats répondant aux critères et aux objectifs.

* Entretiens des candidats présélectionnés.

(candidats reçus par Monsieur le Maire, l'Adjoint aux Services techniques et l'Agent de maîtrise des Services techniques).

* Choix du candidat retenu.

NB : décision unanime des 3 personnes composant le jury.

Conclusion : Le choix du candidat s'est fixé sur M. Anthony FAIVRE, muté à partir du 14/5/18.

Monsieur le Maire reprend la parole pour proposer la délibération au vote du conseil.

DELIBERATION 2018

AFFAIRE 1

OBJET : CREATION D'UN POSTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à 36h hebdomadaire (base annuelle légale de 35h hebdomadaire)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 mai 2018.

- Grade : adjoint technique territorial principal de 2e classe à 36h sur la base hebdomadaire de 36 h.
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Cette décision est adoptée à : **l'unanimité**

Séance levée à 19h20

Le Maire

Thierry BOILLOT

